

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 novembre 2022
Date et heure de la séance : 16 novembre 2022 à 18 h 30
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 20
Absents avec procuration : 4
Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Karine VALLUY - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Hervé PRONONCE procuration Mme Jacqueline BOLIS.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : Mme Jacqueline BOLIS

N° 22/11/16/008

OBJET : TE63 Eclairage public : réfection éclairage salle de judo

Monsieur MORIN indique que la commune a sollicité l'inscription au Programme d'Eclairage Public 2023 du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 des travaux d'éclairage public pour la réfection de l'éclairage de la salle de judo.

L'opération consiste au remplacement de l'ensemble des appareils d'éclairage existants très énergivores (puissance 1 080 W) par des équipements d'éclairage LED (puissance 774 W), soit une baisse de la puissance installée d'environ 30 %.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **12.000 € HT**. Conformément aux règles de financement de Territoire Energie, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à **6 004,32 € HT**. Monsieur MORIN précise que ce montant sera inscrit au BP 2023. Il indique également que ce dossier, présenté à la commission «travaux», au cours de sa réunion du 7 novembre 2022, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **6 004,32 € HT €**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement relative à cette opération.

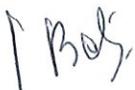
Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,




Jacqueline BOLIS.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **18 NOV. 2022**
Reçu en préfecture le **18 NOV. 2022**

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.